

Accès au lycée...

Les transports en commun (départ de Valence ou Montélimar) assurent la liaison avec Aubenas sans difficulté.

Des navettes au départ de la gare routière d'Aubenas permettent chaque jour, matin et soir, la liaison avec le lycée (situé à 2 km du centre ville).

Inscriptions...

- 2^{de} professionnelle et Générale : remplir une fiche de vœux provisoire au 2^{ème} trimestre, puis une fiche de vœux définitive au 3^{ème} trimestre. La saisie des vœux sera faite par votre établissement d'origine.
 - Bac Techno STAV : Procédure AFFELNET, la saisie des vœux est effectuée par votre établissement d'origine
 - Bac Général, Bac Pro SAPAT et CGEA : demande de dossier au LEGTPA Olivier de Serres. Et avoir un avis favorable du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de 2^{de}.
 - BTS : Les candidats doivent constituer un dossier sur le site internet <https://www.parcoursup.fr> entre le 22 janvier 2020 et le 12 mars 2020
- * En BTS GPN, pour la rentrée scolaire 2019, 740 demandes étudiées pour 24 places
- * En BTS ACSE pour la rentrée scolaire 2019, 100 demandes étudiées pour 24 places

Horaires et Emploi du temps...

Le lycée est fermé le week-end, du vendredi 17h30 au dimanche 19h00. Les élèves internes ont la possibilité d'être hébergés le dimanche soir.

Les cours ont lieu de 08h00 à 17h30.

Le mercredi, les cours ont lieu de 8h00 à 11h55, afin de permettre aux élèves qui le souhaitent de prendre la navette de transports (retour dans les familles).

(L'emploi du temps peut subir quelques modifications pour s'adapter aux activités, de type visites ou voyages d'études)

Tarifs et frais divers...

Pour l'année 2019/2020, les frais de pension annuels s'élèvent à 1 493 €, la demi-pension à 584 €.

Ces frais sont payables tous les trimestres. La quote-part de chaque trimestre est variable et dépend du nombre de semaines du trimestre.

Les autres frais facturés à la famille sont :

- Frais de photocopies (fonction de la classe fréquentée) : BAC PRO, BAC TECHNO : 50 € ; 2^{de} Générale et BAC Général : 25 € ; BTS : 90 €
- BTS ACSE et GPN (1^{ère} et 2^{ème} année), une participation au frais de transport pour les sorties est demandée. Elle est d'un montant de 140 € annuel (70 € au 1^{er} et 2^{ème} trimestre)
- Assurance stage : 6,40 € - Assurance prise par l'établissement pour couvrir l'étudiant en stage.

Au cours de l'année, une participation peut être demandée à l'occasion d'un voyage d'études.

Internat et Logement...

Les élèves du secondaire (2^{de}, Bac Techno ou S, Bac Pro) peuvent être logés au lycée (un internat garçons et un internat filles). Chaque internat est composé de chambres à 2 lits et peut accueillir une centaine d'élèves.

Les étudiants de BTS peuvent être logés au lycée en fonction des places disponibles laissées par les élèves du secondaire. Ces dernières années, nous n'avons jamais refusé de candidatures à l'internat demandées par les étudiants. Les étudiants peuvent également se loger à l'extérieur. Une liste des logements sur Aubenas et les alentours est disponible sur notre site mais uniquement à compter de mi-juin. Cette liste est indicative et non exhaustive.

Bourses...

— **IMPORTANT** —

- **Secondaire - De la 2^{de} au Bac**
Nous dépendons du Ministère de l'Agriculture. Si vous avez fait une demande auprès du Ministère de l'Éducation Nationale souvent courant avril, il vous suffit de nous fournir la notification de bourses du rectorat que vous recevrez courant juin et vous n'avez pas de dossier à refaire. Si vous n'avez pas fait cette démarche, vous pouvez télécharger sur notre site internet un dossier de demande de bourses qu'il conviendra de compléter et de rendre au moment de l'inscription et de toute façon avant le 1^{er} septembre. La commission de bourses se tient fin octobre.

- **BTS - Après le Bac**

Les demandes de bourses doivent se faire par l'étudiant le plus tôt possible.

Il faut vous connecter sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> et suivre les instructions mentionnées. **Ce n'est plus le lycée agricole** qui gère les demandes de bourses.

Les notifications de bourses sont à remettre dès la rentrée au secrétariat de la scolarité pour validation auprès du CROUS et mise en paiement des bourses par celui-ci.

Résultats de l'élève...

Vous recevez des bulletins trimestriels ou semestriels.

A tout moment de l'année, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous, le proviseur, le proviseur-adjoint, le CPE, le professeur-principal ou tout autre enseignant.

Nous organisons 2 rencontres Parents-Professeurs, une avant les vacances de Noël (toutes les classes sauf BTS) et l'autre avant les vacances de printemps (Classes de 2^{de} générale ou Professionnelle uniquement). A tout moment de l'année, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous, le proviseur, le proviseur-adjoint, le CPE, le professeur-principal ou tout autre enseignant.

